

ARRÊTE DU MAIRE

Fixant les horaires d'ouverture des services municipaux au public

DGS 2022-12-13-A

Le Maire de la Commune de Laudun-L'Ardoise,
 Vu la constitution notamment son article 72, 2^{ème} & 3^{ème} alinéas ;
 Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1111-1, L1111-9 IV 2°, L2121-1, L2122-, L2122-18 à 20, L2122-21 à 34-2, L 2132-1 déterminant les pouvoirs de police général du Maire ;
 Considérant le calendrier civil de l'année 2023 et des jours fériés ;
 Considérant le besoin d'adapter les jours d'ouverture des services municipaux au mode de gestion locale des usagers par rapport aux calendriers scolaires et positionnement des jours fériés dans l'année civile 2023 ;
 Considérant le besoin d'anticiper l'information aux usagers du service public local ;

ARRÊTE

ARTICLE 1) A compter de l'année 2023 les services municipaux à l'Hôtel de Ville sont ouverts au public selon les jours et horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
De 08 h 30 à 09 h 00	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous		Sur rendez-vous
De 09 h 00 à 12 h 00	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
APRES-MIDI					
De 13 h 30 à 14 h 00	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous		Sur rendez-vous
De 14 h 00 à 17 h 00	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
De 17 h 00 à 18 h 00				Libre	
Du 1er janvier au 30 juin					

Sont concernés l'accueil général à l'Hôtel de Ville, l'Etat-Civil, les élections, recensement, urbanisme et génie urbain et le pôle des services communaux à L'Ardoise.

L'agence postale a des horaires spécifiques.

Le service de délivrance des titres d'identités est pour sa part uniquement ouvert sur rendez-vous.

La Médiathèque François MITTERAND est ouverte :

- du lundi au vendredi de 9 heures à midi ;
- mercredi de 14 heures à 17 heures ;

- vendredi de 17 h à 19 heures ;
- L'espace Guy CHEVALIER :
- Mardi de 14 heures 30 à 17 heures 00
 - Mercredi de 14 heures à 16 heures 30.

Les services de l'urbanisme et du Centre Communal d'Action Social seront ouverts au public avec les horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
De 08 h 30 à 09 h 00	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous		Sur rendez-vous
De 09 h 00 à 12 h 00	Libre	Libre	Sur rendez-vous	Libre	Libre
APRES-MIDI					
De 13 h 30 à 14 h 00	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous		Sur rendez-vous
De 14 h 00 à 17 h 00	Sur rendez-vous	Libre	Sur rendez-vous	Libre	Sur rendez-vous
De 17 h 00 à 18 h 00				Sur rendez-vous	
Du 1er janvier au 30 juin					

Le service « Espace Famille Loisirs » sera ouvert selon le planning suivant :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
De 08 h 30 à 09 h 00	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous
De 09 h 00 à 12 h 00	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
APRES-MIDI					
De 13 h 30 à 14 h 00	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous
De 14 h 00 à 17 h 00	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre

Au mois de mars 4 semaines sur rendez-vous uniquement.

Le service sera fermé du 26 au 29 décembre 2023.

ARTICLE 2) Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'auteur de l'arrêté peut être également saisi d'un recours gracieux.

ARTICLE 3) Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville dans la rubrique « publication des actes administratifs ».

Fait à LAUDUN-L'ARDOISE, le 13 décembre 2022



Le Maire

Yves CAZORLA